

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 MAI 2018

✓ Ouverture de Séance :

Présents

Lucien SPIGARELLI, Titulaire Aime la Plagne, Président (pouvoir de Véronique GENSAC)
Jean-Luc BOCH, Titulaire La Plagne Tarentaise
Olivier GUEPIN, Titulaire Landry
Christian DUC, Titulaire Aime la Plagne
René LUISET, Titulaire La Plagne Tarentaise
Fabienne ASTIER, Titulaire La Plagne Tarentaise
Freddy BUTHOD-GARCON, Titulaire La Plagne Tarentaise
Bernadette CHAMOUSSIN, Titulaire Aime la Plagne
Anthony FAVRE, Titulaire La Plagne Tarentaise
Corine MAIRONI-GONTHIER, Titulaire Aime La Plagne (pouvoir de Michel GENETTAZ)
Corine MICHELAS, Titulaire La Plagne Tarentaise
Pierre OUGIER, Titulaire La Plagne Tarentaise
Daniel RENAUD, Titulaire La Plagne Tarentaise
Pascale SILVIN, Titulaire Landry (pouvoir de Thierry MARCHAND-MAILLET)
Laurent TRESALLET, Titulaire Peisey-Nancroix (pouvoir d'Anne CROZET) (secrétaire de séance)
Pascal VALENTIN, Titulaire Aime la Plagne (pouvoir d'Anne LE MOUELLIC)

Excusés

Véronique GENSAC, Titulaire La Plagne Tarentaise
Anne CROZET, Titulaire Peisey-Nancroix
Séverine BRUN, Titulaire La Plagne Tarentaise
Michel GENETTAZ, Titulaire Aime La Plagne
Isabelle GIROD-GEDDA, Titulaire La Plagne Tarentaise
Pierre GONTHIER, Titulaire La Plagne Tarentaise
Laurent HUREAU, Titulaire Aime La Plagne
Anne LE MOUELLIC, Titulaire Aime La Plagne
Thierry MARCHAND-MAILLET, Titulaire Landry
Christian MILLERET, Titulaire Aime La Plagne
Joël OUGIER-SIMONIN, Titulaire La Plagne Tarentaise
Solène TERILLON, Titulaire Aime La Plagne

Lucien SPIGARELLI ouvre la séance.

Laurent TRESALLET est désigné secrétaire de séance.

- ✓ Ouverture de Séance : Validation du compte rendu du Conseil Communautaire du 11 avril 2018

Le Président présente le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 avril 2018.
Le Conseil valide ce compte rendu à l'unanimité.

1.1. Programme pluriannuel d'entretien des cours d'eau : demande de subvention au Conseil Départemental

Le Président explique que dans le cadre du programme pluriannuel des cours d'eau, des travaux prévus en 2018 s'inscrivent dans la continuité du programme établi depuis 2011.

Les actions engagées contre les invasives les années précédentes ont été particulièrement efficaces, le programme 2018 se trouvera donc modifié pour pouvoir s'adapter au nouvel objectif. Néanmoins, une surveillance particulière des zones traitées reste de vigueur.

Le programme de travaux est réparti de la façon suivante :

- 95 % pour les embâcles
- 5 % pour les invasives

Le montant total s'établit à 54 200 € HT. Le financeur potentiel de cette opération est le Conseil Départemental.

Le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur la demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'entretien des cours d'eau 2018 à hauteur de 54 200 € HT et à l'autoriser à signer tout document y afférent.

Le Conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande d'une subvention de 54 200 € HT auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'entretien des cours d'eau 2018 et autorise le Président à signer tout document y afférent.

1.2. Mise à disposition exceptionnelle de la base de loisirs des Versants d'Aime à la société AN RAFTING

Le Président explique que la base de loisirs des Versants d'Aime est mise en eau dans le courant du mois d'avril. Les délégataires commencent à l'exploiter à partir du 15 juin en weekend et début juillet en semaine.

En parallèle, la société AN RAFTING demande de pouvoir disposer du plan d'eau de la base de loisirs à des fins commerciales. Il est prévu d'étudier cette question en détail dans le courant de l'année 2018 avec une approche globale de l'ensemble des équipements de la Communauté de Communes des Versants d'Aime (stades, voie verte, plan d'eau, gymnase et autres sites). Le délai de mise en œuvre de cette démarche n'est pas compatible avec la demande en objet.

Dans l'attente de la mise en place du règlement et dans l'hypothèse d'une réponse favorable à la demande d'AN RAFTING, il est proposé de prendre une délibération autorisant cette occupation temporaire du domaine public à titre exceptionnel. Le montant de la redevance est de 250 € pour la journée (le coût journalier pour la Communauté de Communes sur l'ensemble du site est d'environ 500 €).

Cette mise à disposition ne correspond pas à une privatisation du site, il n'y aura aucune restriction d'accès au site pour le public.

Olivier GUEPIN ajoute des précisions sur la tenue d'un événement qui se déroulera le 17 juin 2018, en collaboration avec les prestataires présents sur la base de loisirs pour fêter son ouverture.

Le Président invite le Conseil Communautaire à approuver la mise à disposition du plan d'eau au profit de la société AN RAFTING, le jeudi 14 juin 2018, pour un montant de 250 € TTC et à l'autoriser à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec ladite société.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la mise à disposition du plan d'eau au profit de la société AN RAFTING, le jeudi 14 juin 2018, pour un montant de 250 € TTC et autorise le Président à signer une convention d'occupation temporaire du domaine public avec ladite société.

1.3. Signature d'une convention tripartite avec le SDIS 73 et la Commune de La Plagne Tarentaise pour la surveillance de la base de loisirs des Versants d'Aime

Le Président explique que la base de loisirs est ouverte à la baignade sous surveillance du 1^{er} juillet au 31 août. La surveillance est financée par la Communauté de Communes et confiée au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie (SDIS 73).

Cette prestation est encadrée par une convention tripartite entre :

- Le donneur d'ordre : la Communauté de Communes,
- Le prestataire : le SDIS 73,
- Le responsable de la sécurité sur la commune : le Maire de La Plagne Tarentaise.

Le coût de la prestation est de 12 782,72 € pour la saison estivale. Les frais liés aux soins sont pris au réel en complément.

Le Président invite le Conseil Communautaire à l'autoriser à signer la convention tripartite de surveillance de la baignade sur la base de loisirs des Versants d'Aime.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer une convention tripartite de surveillance de la baignade sur la base de loisirs des Versants d'Aime avec le SDIS 73 et la Commune de La Plagne Tarentaise.

2. TRAVAUX ET MARCHES

2.1. Attribution du marché COVA2018002 – Travaux de réhabilitation du gymnase – Phase 2B : Emission de chauffage

Le Président explique que dans le cadre du projet de rénovation thermique, énergétique et fonctionnelle du gymnase, un marché de travaux de réhabilitation du gymnase des Versants d'Aime a été lancé en mars 2018 pour la phase 2B relative à l'émission de chauffage.

Le marché, passé en procédure adaptée, est décomposé en six lots :

- Lot n°1 : Désamiantage
- Lot n°2 : Terrassement – VRD
- Lot n°3 : Gros œuvre
- Lot n°4 : Serrurerie
- Lot n°5 : Electricité
- Lot n°6 : Chauffage – Ventilation – Sanitaire

Le marché est d'une durée de 4 mois et les critères de sélection portaient sur la valeur technique (50 %), le prix (40 %) et le mode opératoire (10 %). Les entreprises devaient prendre en considération les contraintes inhérentes à ce chantier, et notamment le flux des cars scolaires et l'organisation des manifestations sportives.

La date limite de remise des offres était fixée au 20 avril 2018 et la Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 26 avril 2018.

Après avis de celle-ci, 3 lots ont été attribués sans négociation (lots n°3, 5 et 6), 2 lots ont été attribués après négociation sur le prix (lots n°1 et 4) et un lot a été déclaré infructueux (lot n°2). Pour ce dernier lot, une nouvelle consultation devrait être lancée.

Le Président invite le Conseil Communautaire à approuver l'attribution des lots de la phase 2B du marché de travaux de réhabilitation du gymnase, conformément à l'avis donnée par la Commission d'Appel d'Offres, à déclarer le lot n°2 infructueux et à l'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution du marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Approuve l'attribution des lots de la phase 2B du marché de travaux de réhabilitation du gymnase, conformément à l'avis donné par la Commission d'Appel d'Offres, comme ci-après :**
 - o **Le lot n°1 – Désamiantage – est attribué à la société CAPTUR'A HEOS pour un montant de 27 000 € HT,**
 - o **Le lot n°3 – Gros œuvre – est attribué à la société EBTP BERARD pour un montant de 29 734,20 € HT,**
 - o **Le lot n°4 – Serrurerie – est attribué à la société FERRARIS pour un montant de 31 000 € HT,**
 - o **Le lot n°5 – Electricité – est attribué à la société SOGEC pour un montant de 28 666,95 € HT,**
 - o **Le lot n°6 – Chauffage Ventilation Sanitaire – est attribué à la société SN PICCHIOTTINO ENERGIES pour un montant de 230 594,25 € HT.**
- **Déclare le lot n°2 – Terrassement VRD – infructueux,**
- **Autorise le Président à signer tout document relatif à l'exécution du marché.**

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1. Création d'un poste permanent d'adjoint administratif (ouvert aux 3 grades)

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire a, par délibération en date du 24 février 2016, créé un poste d'adjoint administratif (échelle C2), à temps complet, chargé d'assurer les missions de secrétariat des services techniques.

Ce poste a été déclaré vacant suite à la démission de l'agent. A l'issue de la période de recrutement, le candidat qui remplit les compétences pour occuper cet emploi est fonctionnaire mais sur un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

Aussi, il est nécessaire de créer un poste pour pouvoir procéder à la mutation de l'agent sur le grade correspondant à sa situation administrative.

Cependant, il est proposé de créer un poste permanent d'adjoint administratif ouvert aux 3 grades, ce qui évitera de prendre une délibération à chaque fois que la situation administrative de l'agent nommé sur le poste change. Le poste d'adjoint administratif initialement créé le 24 février 2018 sera supprimé ultérieurement.

Le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur la création d'un poste permanent d'adjoint administratif ouvert aux 3 grades, à temps complet, à compter du 21 mai 2018 et, en cas d'accord, à modifier le tableau des effectifs permanents.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la création d'un poste permanent d'adjoint administratif ouvert aux 3 grades, à temps complet, à compter du 21 mai 2018 et modifie le tableau des effectifs permanents comme suit (modification en rouge – ajout d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au service de collecte) :

	Catégorie	Service	Nbre de postes	Temps de travail
Filière administrative				
Attaché principal	A	Administration Générale	2	35
Attaché territorial	A	Administration Générale	3	35
Rédacteur territorial	B	Administration Générale	1	35
Rédacteur principal 2è classe	B	Administration Générale	2	35
Adjoint Administratif	C	Administration Générale	1	28
Adjoint Administratif	C	Services Techniques	1	35
Adjoint Administratif	C	Administration Générale	7	35
Adjoint Administratif principal 2è cl	C	Administration Générale	1	35
Filière technique				
Ingénieur territorial	A	Services Techniques	2	35
Technicien territorial	B	Administration générale	1	35
Technicien territorial	B	Services Techniques	2	35
Technicien principal 2ème classe	B	Services Techniques	1	35
Technicien principal 1ère classe	B	Services Techniques	2	35
Adjoint technique	C	Services Techniques	3	35
Adjoint technique	C	Services Collecte	3	35
Adjoint technique	C	Services Techniques	1	19
Adjoint technique	C	Services techniques	1	35
Adjoint technique	C	Crèche	1	35
Adjoint technique principal 2è cl	C	Services Techniques	1	35
Adjoint principal de 2è classe	C	Services Collecte	2	35
Adjoint principal de 1ère classe	C	Service Collecte	2	35
Agent de maîtrise territorial	C	Service Collecte	1	35
Agent de maîtrise territorial	C	Services Techniques	2	35
Agent de maîtrise territorial	C	Services Techniques	1	15
Filière culturelle				
Attaché territorial	A	Anglais	1	16
Assistant d'Enseignement Artistique	B	Musique	1	7,83
A.E.A. principal 2ème classe	B	Musique	1	20
A.E.A. principal 2ème classe	B	Musique	1	5,75
A.E.A. principal 1ère classe	B	Musique	2	20
Assistant de conservation Patrimoine	B	Maison des Arts	1	35

Filière sociale				
Infirmière en soins généraux cl. Normale	A	Crèche	1	35
Technicien paramédical cl. Normale	B	Crèche	1	35
Educatrice de Jeunes Enfants	B	Crèche	3	35
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	Crèche	1	25
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	Crèche	2	35
Auxiliaire de puériculture de 1ère classe	C	Crèche	1	30
Agent social	C	Crèche	1	25,5
Agent social	C	Crèche	1	27
Agent social	C	Crèche	1	26
Agent social	C	Crèche	1	30
Agent social	C	Crèche	1	35
Agent social	C	Crèche	1	25
TOTAL postes permanents			66	

4. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de sa séance du 7 septembre 2016, le Conseil Communautaire a délégué plusieurs de ses attributions au Président (délibération n°2016-130).

Selon les mêmes dispositions, le président de l'EPCI doit rendre compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des attributions qu'il exerce par délégation de celui-ci.

✓ **DECISION 2018-020 : Convention de prêt d'exposition « Portraits d'habitants »**

Prêt de l'exposition à titre gracieux à la Commune de Peisey-Nancroix
Durée : du 16 au 31 juillet 2018

✓ **DECISION 2018-021 : Convention de prêt d'exposition « Portraits d'habitants »**

Prêt de l'exposition à titre gracieux au Syndicat d'Initiative de La Côte d'Aime
Durée : du 7 au 31 août 2018

✓ **DECISION 2018-022 : Convention de prêt d'exposition « Portraits d'habitants »**

Prêt de l'exposition à titre gracieux à la Commune de La Plagne Tarentaise pour sa Commune déléguée de Mâcot
Durée : du 1^{er} au 30 septembre 2018

✓ **DECISION 2018-023 : Convention de prêt d'exposition « Portraits d'habitants »**

Prêt de l'exposition à titre gracieux à la Commune de Landry
Durée : du 2 au 28 octobre 2018

✓ **DECISION 2018-024 : Avenant de coût définitif – Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire**

Signature d'un avenant de régularisation de fin de chantier pour l'assurance dommage-ouvrage avec la société APRIL – GENERALI France

✓ **DECISION 2018-025 : Avenant au contrat de Mme Marion NEAU, Auxiliaire de puériculture**

Avenant au contrat signé le 27 décembre 2017, effectif au 1^{er} avril 2018
Modification de la rémunération accordée à Mme Marion NEAU

✓ **DECISION 2018-026 : Avenant au contrat de Mme Virginie SIMON, Auxiliaire de puériculture**

Avenant au contrat signé le 26 septembre 2017, effectif au 1^{er} avril 2018
Modification de la rémunération accordée à Mme Virginie SIMON

✓ **DECISION 2018-027 : Signature d'un contrat avec le candidat retenu au poste d'agent de maîtrise**

Signature d'un contrat à durée déterminée avec M. Pierre DROUET au poste de technicien du spectacle et de l'évènementiel, à temps non complet

✓ **DECISION 2018-028 : Convention d'animation et de mise à disposition des locaux de la Maison des Arts**

Signature d'une convention avec Mme Muriel CARAYOL pour l'exécution des cours de dessin pour l'année scolaire 2018/2019
Prix des prestations : 860 € TTC pour l'ensemble des cours adultes/jeunes et 645 € TTC pour l'ensemble des cours enfants
La mise à disposition des locaux se fait à titre gratuit

✓ **DECISION 2018-029 : Convention d'animation et de mise à disposition des locaux de la Maison des Arts**

Signature d'une convention avec Mme Catherine KOULINSKI pour l'exécution des cours de poterie et initiation aux techniques de modelage pour l'année scolaire 2018/2019
Prix des prestations : 1 640 € TTC pour l'ensemble des séances
La mise à disposition des locaux se fait à titre gratuit

✓ **DECISION 2018-030 : Convention d'animation et de mise à disposition des locaux de la Maison des Arts**

Signature d'une convention avec Mme Florence REGNAULT pour l'exécution des cours de peinture et techniques mixtes pour l'année scolaire 2018/2019
Prix des prestations : 3 240 € TTC pour l'ensemble des séances
La mise à disposition se fait à titre gratuit

5. INFORMATION AU CONSEIL

✓ Dates des prochains conseils communautaires :

- ✓ Mercredi 27 juin 2018